

Le SPPCM dans la CSN

Les principales caractéristiques des instances syndicales de la CSN, de la FNEEQ et du CCMM

Août 2018



Confédération des syndicats nationaux (CSN)

C'est le Congrès confédéral qui est l'instance suprême et souveraine de la CSN. Il se réunit une fois par 3 ans et est composé d'environ 2000 personnes déléguées par les 8 fédérations de la CSN, ses 13 conseils centraux et 1650 syndicats « locaux ». À titre indicatif, le SPPCM pouvait y déléguer 4 personnes. Il a notamment pour responsabilité d'élire les membres du comité exécutif, d'adopter les états financiers vérifiés et les prévisions budgétaires. Il adopte les grandes orientations de la Confédération.

Entre les réunions du Congrès confédéral, c'est le Conseil confédéral qui constitue l'instance de décision de la CSN. Il se réunit environ 4 fois par année et est composé d'environ 200 personnes déléguées par les fédérations et les conseils centraux. Pour la FNEEQ, ce sont des membres du Bureau fédéral qui sont délégués au Conseil confédéral. Pour le Conseil central du Montréal-Métropolitain, ce sont les membres du Conseil syndical ainsi que d'autres personnes nommées par l'Assemblée générale.

Le Bureau confédéral est l'autre instance décisionnelle de la CSN entre les réunions du Conseil confédéral. Il est aussi composé de personnes représentant les fédérations et les conseils centraux.

Au quotidien, ce sont les six membres du Comité exécutif qui dirigent la CSN. Ces personnes sont élues par le Congrès confédéral pour trois ans. Il s'agit de la présidence, du secrétariat général, de la trésorerie et des trois vice-présidences. Bien entendu, le comité exécutif participe à toutes les instances de la CSN.

Il existe aussi une série de comités confédéraux dont les membres sont nommés par le Conseil confédéral (ex. : jeunes, condition féminine, LGBT, etc.).

La confédération administre une série de « services centraux », par exemple, le service de syndicalisation, le service des relations de travail ou le service juridique.

Les personnes salariées qui travaillent pour la CSN, ses fédérations ou ses conseils centraux sont syndiquées auprès du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la CSN (lequel n'est affilié à aucune centrale).

Le logo de la CSN représente ainsi ses organisations affiliées : les syndicats, les fédérations et les conseils centraux. Ils sont les maillons d'une seule chaîne. Ces maillons représentent aussi les valeurs fondamentales de la CSN : l'autonomie, la démocratie et la solidarité.



Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
(FNEEQ)

À la CSN, les fédérations regroupent les travailleuses et les travailleurs sur la base du secteur d'emploi. Ainsi, la FNEEQ regroupe les enseignantes et enseignants de cégep (46), les personnes chargées de cours ou œuvrant dans les universités (10) et les enseignantes et enseignants du secteur privé (écoles primaires, secondaires et collèges privés) (38). Elle regroupe ainsi environ 33 000 membres. Elle est divisée en 3 regroupements représentant les cégeps, les universités et le secteur privé. Les fédérations assistent les syndicats dans la négociation et la mise en œuvre de la convention collective.

Comme pour la CSN, c'est le Congrès fédéral qui en constitue l'instance suprême et souveraine. Il se réunit une fois par trois années. Il a notamment pour responsabilité d'élire les membres du comité exécutif, d'adopter les états financiers vérifiés et les prévisions budgétaires. Il adopte les grandes orientations de la fédération. Le prochain Congrès de la FNEEQ se tiendra au printemps 2021.

C'est le Conseil fédéral qui prend les décisions entre les réunions du Congrès. Il comprend des personnes représentant chaque syndicat de la fédération. Il se réunit environ deux fois par année.

Le Bureau fédéral est l'instance d'administration de la FNEEQ entre les réunions du Conseil fédéral. Il se réunit au moins 4 fois par année et est composé de représentants des trois regroupements (9 pour les cégeps, 5 pour les universités et 2 pour les écoles privées). Dans le cas du regroupement cégep, la représentation est effectuée par « région ». Le SPPCM appartient à la région « Montréal – Centre – Est » avec Marie-Victorin, André-Laurendeau et le Vieux-Montréal.

Au quotidien, c'est le Comité exécutif qui administre la fédération. Il est composé de la présidence, du secrétariat général et trésorerie et de trois vice-présidences (une pour chaque regroupement). Il est élu par le Congrès et participe bien évidemment à toutes les instances de la fédération.

Il y a, comme à la CSN, des comités fédéraux.

Les regroupements constituent une base active d'organisation à la FNEEQ. Chacun a sa vice-présidence et une autre personne déléguée à la coordination. Le regroupement cégep est particulièrement actif, d'autant plus qu'il est l'instance de coordination et de décision en ce qui concerne la négociation de notre convention collective. En effet, les 46 syndicats membres du regroupement cégep possèdent la même convention collective contrairement aux autres regroupements. Le regroupement cégep se réunit environ une fois par six semaines, parfois plus souvent. Le SPPCM y a droit à deux personnes déléguées.

Pour coordonner la négociation de notre convention collective, certaines dispositions étant communes avec les autres personnes salariées de l'État, la CSN a mis sur pied le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSP ou C2SP2). Il est composé des personnes qui représentent les 4 fédérations CSN du secteur public : la FNEEQ, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS ou F3S), la Fédération des professionnels (FP) et la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP). Il est piloté par la 1ère vice-présidence de la CSN.



Conseil central du Montréal-Métropolitain (CCMM)

À la CSN, les conseils centraux regroupent les travailleuses et les travailleurs sur une base régionale. Ils regroupent ainsi tous les syndicats CSN d'une même région. Ils assistent les syndicats dans la mobilisation (particulièrement lors de conflits) et la formation, en plus de participer à des luttes politiques. Le CCMM comprend des syndicats de Montréal, de Laval et du Grand Nord (et oui...).

Comme pour les fédérations et la Confédération, l'instance suprême du Conseil central est le Congrès, lequel se réunit une fois par trois années. Il a notamment pour responsabilité d'élire les membres du comité exécutif, d'adopter les états financiers vérifiés et les prévisions budgétaires. Il adopte les grandes orientations du Conseil central. Le prochain Congrès du CCMM se tiendra au mois de juin 2019.

Environ une fois par mois, les syndicats membres du Conseil central se réunissent en Assemblée générale, afin de faire le point sur les activités du mois précédent et du mois à venir.

L'instance décisionnelle du CCMM entre les assemblées générales est le Conseil syndical, lequel est composé du comité exécutif et des responsables des comités et fronts de lutte du CCMM.

Le Comité exécutif du Conseil central dirige celui-ci au quotidien. Il est élu par le Congrès et est composé de sa présidence, du secrétariat général, de la trésorerie et de deux vice-présidences. Il participe à toutes les instances du Conseil central.

Les comités et fronts de lutte du CCMM sont composés sur une base volontaire, mais leurs responsables sont nommés par le Congrès. Le prochain congrès se tiendra du 10 au 14 juin 2019.